

REPRESENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE
AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

LA CONSEILLERE ADJOINTE POUR LES AFFAIRES SOCIALES

DG	EMPL - CAD A/	25851
Date	15 -11- 2005	
CF	E	
C	ON	

Bruxelles, le 2 novembre 2005

NN/rm/3134

Objet : Réponse française au livre vert sur les changements démographiques.

P.J. : Une note.

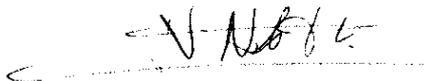
Madame la Directrice Générale,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la contribution des autorités françaises au livre vert de la Commission intitulé « face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Nathalie NIKITENKO

Conseillère sociale adjointe



*Mme Odile QUINTIN
Directrice Générale
Commission européenne - DG « Emploi, affaires sociales et égalité des chances »
B-1049 BRUXELLES*

Copie :
M. Julius OPDEBEKE
DG « Emploi, affaires sociales et égalité des chances » - Unité E1

**CONTRIBUTION FRANCAISE AU DEBAT LANCE PAR LE LIVRE VERT DE LA
COMMISSION « FACE AUX CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES UNE NOUVELLE
SOLIDARITE ENTRE GENERATIONS »**

SYNTHESE

La France se félicite de l'initiative de la Commission d'engager une réflexion approfondie sur les changements démographiques et la nécessité de promouvoir une nouvelle solidarité entre les générations. Les autorités françaises estiment en effet que le vieillissement en cours du continent européen est un enjeu majeur, notamment au regard des objectifs de croissance, d'emploi, de cohésion sociale et de développement durable de la **stratégie de Lisbonne**. Il constitue également une tendance de **long terme** qui doit inciter les Etats membres à inscrire leur action dans la durée.

L'Union européenne s'est d'ores et déjà dotée d'un certain nombre de **politiques susceptibles d'apporter des réponses aux changements démographiques actuellement constatés dans l'ensemble des Etats membres**. C'est tout particulièrement le cas en matière de **politique de l'emploi**, à travers la coordination de ces politiques dans le cadre de la stratégie pour l'emploi, mais aussi dans le domaine des politiques structurelles, par le biais d'une incitation à la **modernisation des systèmes de protection sociale**. La question de la viabilité des modes de financement des régimes de retraite et du maintien en activité des travailleurs « seniors » a en effet été jusqu'à présent, à juste titre, au centre des préoccupations communautaires. Plus récemment, le Conseil européen, en adoptant le **Pacte européen pour la jeunesse**, s'est saisi de la question de la place des jeunes dans nos sociétés européennes, de sa formation, de son accès à l'emploi, de son intégration sociale, et de l'enjeu que constitue une meilleure conciliation des vies professionnelle et familiale.

Ces initiatives importantes doivent être complétées afin de prendre pleinement en compte l'ensemble des conséquences pour l'Union européenne des changements démographiques en cours, en particulier au regard de l'objectif que l'Union s'est assigné à Lisbonne de faire de l'Europe la zone la plus compétitive du monde d'ici 2010. **L'Europe doit notamment porter une attention plus grande aux conséquences économiques de ces changements démographiques**. Nous devons nous interroger sur les conséquences de ce vieillissement démographique sur le dynamisme de l'économie européenne, sa capacité à innover, les structures de financement de cette économie (épargne/consommation) et la configuration du marché du travail. Ces questions doivent être au cœur des réflexions engagées dans le cadre du Livre vert de la Commission.

Car le défi démographique dépasse l'horizon de moyen terme. Au regard des différents scénarios prospectifs, le vieillissement de notre continent apparaît comme un phénomène durable. Il pourrait modifier en profondeur d'ici 2050 le visage de l'Europe. L'Union européenne doit dès aujourd'hui s'interroger sur ces évolutions et les réponses à y apporter, afin que l'Europe demeure, dans un contexte de mondialisation et d'émergence de nouveaux acteurs, un continent économiquement dynamique et

socialement protecteur. Comme potentialité ou contrainte, l'enjeu démographique constitue en effet la toile de fond de la plupart des politiques publiques : croissance, emploi, protection sociale, aménagement du territoire, environnement, etc. La France a d'ores et déjà engagé des travaux prospectifs de long terme sur les changements démographiques attendus et leurs **conséquences macro-économiques**. Une démarche similaire au niveau européen permettrait l'émergence de constats partagés et de réponses concertées susceptibles de préparer l'avenir.

Notre réflexion commune sur ces enjeux de moyen et long terme devra également prendre en compte la diversité des situations nationales. Si tous les Etats membres sont aujourd'hui confrontés au vieillissement de leur population, cette évolution peut varier à la marge d'un Etat à l'autre. Avec un taux de natalité de 1,9 enfants par femme, la France, qui mène depuis longtemps une politique attentive à l'enjeu démographique, présente ainsi une démographie plus dynamique que la moyenne européenne.

Cette réflexion commune devra également s'enrichir de la diversité des constats, des expériences et des politiques menées par les Etats membres en vue de répondre au défi démographique. La question démographique constitue en effet un champ de réflexion et d'action politique où les Etats membres peuvent avancer ensemble dans le respect de leur diversité de perception et d'approches.

Dans ce contexte, **les autorités françaises souhaitent formuler un certain nombre d'objectifs** – meilleure intégration économique et sociale des jeunes, poursuite des politiques en faveur des « seniors », meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, promotion des droits des femmes – **et de propositions** – lancement de travaux d'analyse démographique partagés, organisation d'une Conférence annuelle sur la démographie – **qui pourraient contribuer à placer l'enjeu démographique au cœur des politiques européennes, en vue de dynamiser l'économie de notre continent et de préserver son modèle social, aujourd'hui comme demain.**

LA FAIBLESSE DU DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE DE L'UNION EUROPEENNE : UN ENJEU ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le constat du vieillissement en cours de la population européenne est aujourd'hui largement partagé. Une analyse plus étayée des perspectives démographiques de long terme de l'Union européenne s'avèrerait toutefois nécessaire. L'impact économique et social de ces mutations démographiques mériterait par ailleurs d'être mieux connu.

La faiblesse de la démographie européenne pèse sur la croissance économique de notre continent et porte en elle un risque de remise en cause du modèle social européen.

L'impact économique

Il existe un lien entre croissance économique et démographie. Cette interaction a été mise en évidence par diverses études internationales et est partagée aujourd'hui par de nombreux économistes. Le Livre vert de la Commission rappelle à cet égard à juste titre que le rapport Kok a souligné l'importance du défi démographique pour la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne : **le vieillissement de la population pourrait faire passer la « croissance potentielle » annuelle du PNB de l'UE de 2-2.25% à 1.25% en 2040.** Une récente étude de l'INSEE montre que le vieillissement démographique pourrait constituer un manque à gagner 0,6 point de croissance annuelle du produit par tête dans les trente prochaines années. L'esprit d'entreprise et le goût

pour l'initiative seraient particulièrement affectés. On peut également affirmer que le vieillissement de la population et de la population active en particulier seraient un facteur de baisse de la productivité moyenne ou de l'innovation.

L'impact social

Le vieillissement de la population (allongement de l'espérance de vie et part de plus en plus importante des plus de 65 ans dans la population totale) a évidemment un **effet financier sur les systèmes de retraites.**

Les effets sur le marché du travail sont plus complexes à analyser. A court terme, le vieillissement de la population active, en ralentissant les entrées sur le marché du travail, peut faire baisser le chômage. Mais cet effet ne serait que transitoire car, à moyen terme, le chômage peut remonter si le vieillissement de la population s'accompagne de hausses de prélèvements obligatoires et par conséquent d'une hausse du coût du travail.

En outre, si l'on considère que le vieillissement de la population entraîne une croissance de moindre envergure, alors l'Union ne sera pas aussi compétitive que les autres régions du monde ayant une population plus jeune et, par conséquent, sera moins attrayante pour la partie de la population la plus qualifiée. La jeunesse européenne de demain voudra peut-être s'expatrier hors d'Europe, dans des régions plus attractives (emploi de meilleure qualité, salaires plus élevés, croissance dynamique...).

La nécessité d'une meilleure connaissance des perspectives de long terme

La projection démographique qui sert de scénario central au présent Livre vert a pour horizon 2050. A cette date, deux générations complètes, qui ne sont pas encore nées aujourd'hui, auront reçu une formation et seront entrées sur le marché du travail. 2050 est aussi la date à laquelle les personnes qui parviennent aujourd'hui sur le marché du travail prendront leur retraite. Les changements démographiques et leurs conséquences sur une aussi longue période restent en réalité encore largement méconnues. Il paraît donc essentiel que l'Europe se donne les moyens d'une meilleure connaissance de ces évolutions de long terme. **A cet égard, devraient être précisés et analysés les différents scénarios démographiques auxquels l'Europe pourrait être confrontée dans les cinquante années à venir et les interactions entre ces évolutions démographiques et le contexte macro-économique.**

UN EXEMPLE NATIONAL D'ACTION PUBLIQUE : LA POLITIQUE FRANÇAISE DE SOUTIEN AU DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE ET A LA SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS

La situation démographique française actuelle

La France compte aujourd'hui environ 60 millions d'habitants. **L'indice conjoncturel de fécondité, actuellement de 1.916, n'assure pas un renouvellement complet des générations, qui ne pourrait être assuré que si les femmes avaient en moyenne 2.07 enfants.**

On observe par ailleurs une réduction de la taille des familles, qui peut s'expliquer par plusieurs phénomènes : recul de l'âge de la maternité, qui est aujourd'hui

de 29.6 ans, espacement croissant entre les naissances... engendrés par l'allongement de la durée d'études et la hausse régulière du taux d'activité féminin.

Sous les effets conjugués de l'allongement de l'espérance de vie (qui a dépassé 80 ans en 2004), de l'arrivée dans la catégorie la plus âgée des générations nombreuses d'après guerre et de la chute de la natalité, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans croît nettement en proportion comme en nombre. **Ainsi, entre 1985 et 2002, la proportion des moins de 20 ans dans la population française est passée de 29,2% à 25,3%, tandis que celle des plus de 65 ans est passée de 12,8% à 16,2%.**

Les perspectives de long terme

L'INSEE a réalisé des projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 et 2050. Les projections sont construites à partir d'hypothèses sur la fécondité (qui devrait se maintenir au niveau actuel, entre 1,8 et 2,1), la mortalité (l'espérance de vie des hommes augmenterait de 5.8 années entre 2000 et 2030 et celle des femmes de 5.4 ans) et le solde migratoire (estimé à 50 000 par an). Alors que le taux de croissance annuel de la population serait de 0.40% vers 2005, il tomberait à 0.16% en 2030 ; la part des 65 ans et plus passerait de 16.2% à 24.9%. Ces estimations sont toutefois soumises à incertitudes. Il se pourrait en effet que le solde migratoire atteigne un niveau plus élevé que les 50 000 prévus (100 000/an). Selon les divers scénarii de l'INSEE, la population française à l'horizon 2030 pourrait atteindre entre 63.9 millions et 65.5 voire 68.1 millions de personnes.

La politique française de soutien au dynamisme démographique et à la solidarité entre les générations

La France met en œuvre de longue date une politique de soutien à la démographie et de promotion de la solidarité entre les générations.

- Permettre aux jeunes couples d'avoir dans de bonnes conditions les enfants qu'ils désirent -

La politique française de soutien au dynamisme démographique est de longue date très active, ce qui explique pour partie que la natalité soit restée en France à un niveau élevé au regard de ce qu'elle est dans les autres pays européens, à l'exception de l'Irlande. **De nombreux leviers concourent à alléger les charges liées à la naissance et à l'éducation des enfants (allocations familiales, réductions d'impôts, congé de maternité, aides au logement, allocations scolaires).** Ces mesures répondent à un objectif d'accompagnement, facilitant la réalisation des aspirations individuelles, dans la mesure où elles participent à la fois de l'intérêt de chacun et de l'intérêt général. **Elles sont fondées sur le principe du libre choix.**

Cette politique vise à :

- accompagner le désir d'enfants ;
- promouvoir l'offre de structures de garde ;
- concilier vie professionnelle et vie familiale ;
- permettre le partage des responsabilités familiales ;
- promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

- Développer dès aujourd'hui des politiques pour une nouvelle solidarité entre les générations -

• Priorité aux politiques en faveur des jeunes

Les jeunes connaissent aujourd'hui souvent des difficultés en termes d'éducation et de formation, d'accès au marché du travail, de logement et d'intégration sociale. La pauvreté des jeunes (1 million d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté en France) constitue une préoccupation forte du gouvernement français. Ce n'est qu'en prêtant une attention accrue aux conditions de vie et d'emploi des jeunes qu'on leur redonnera confiance dans leur avenir.

Le Gouvernement a ainsi très récemment engagé la mise en œuvre du **Pacte européen pour la jeunesse, qui s'est traduite par l'adoption d'une première série de dix mesures** (jobs d'été et stages professionnels, logement des jeunes, passeport de l'engagement, accompagnement des jeunes en situation d'insertion professionnelle, mobilité européenne des jeunes en alternance, plates-formes des vocations, etc.). **Le plan de cohésion social** comporte par ailleurs plusieurs mesures qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes : création du contrat d'insertion dans la vie sociale, relance de l'apprentissage ou encore soutien à la réussite éducative dans les zones urbaines sensibles.

• Poursuivre les efforts en faveur des « seniors »

Cette politique poursuit plusieurs objectifs :

- **améliorer la transition entre la vie active et la retraite**, à travers la réforme du régime des retraites, qui fait notamment primer l'obtention de la durée de référence nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein sur la question de l'âge légal de la retraite ;

- **améliorer l'égalité hommes-femmes à l'âge de la retraite** : un projet de loi sur l'égalité salariale fixe ainsi des objectifs à l'horizon 2010 ;

- **développer une approche globale du cycle de vie** : le Gouvernement français s'est ainsi engagé dans une politique visant à améliorer le maintien et le retour à l'emploi des plus de 50 ans, notamment par un recours accru à la formation professionnelle (formation tout au long de la vie) ;

- **développer les activités à destination des seniors et améliorer la prise en charge des personnes dépendantes**, notamment par l'encouragement des emplois services et le développement d'une offre d'emplois de qualité ;

- **favoriser la mobilité intra-communautaire**, à travers notamment l'amélioration des droits des pensionnés ;

- **promouvoir la solidarité avec les personnes âgées**, à travers notamment la compensation de la dépendance ou l'amélioration de l'offre de soins ;

- **améliorer la répartition de la charge du « grand âge »**, notamment par un soutien aux familles.

UNE AMBITION POUR L'EUROPE : OBJECTIFS ET MOYENS D'UNE DEMOGRAPHIE PLUS DYNAMIQUE AU SERVICE DE LA CROISSANCE, DE L'EMPLOI, DE LA COHESION SOCIALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Tous les Etats membres sont aujourd'hui confrontés au vieillissement de leur population : cette évolution démographique majeure aura des conséquences à moyen et long terme sur l'évolution socio-économique de l'Europe. Jusqu'à présent, à de rares exceptions près, les Etats membres ont apporté des réponses nationales à ce qui constitue un enjeu commun. La France souhaite que cette question soit désormais pleinement inscrite dans le débat européen : riche de la diversité de leurs constats, de leurs interprétations, de leurs expériences et de leurs projets, les Etats membres doivent pouvoir avancer de manière concertée pour apporter ensemble, dans le respect du principe de subsidiarité, une réponse à cet enjeu majeur.

Quatre objectifs

➤ Porter une attention plus grande à la jeunesse européenne

En adoptant en mars 2005 un « Pacte européen pour la jeunesse », les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres ont affirmé la nécessité de porter une attention plus grande à la jeunesse de notre continent. Ce Pacte vise à améliorer l'éducation et la formation des jeunes ainsi que leur intégration économique et sociale, et à dynamiser la démographie de notre continent par une meilleure conciliation des vies professionnelle et familiale. La Commission européenne et les Etats membres doivent désormais veiller à la pleine mise en œuvre de ces objectifs. La France s'est d'ores et déjà engagée dans cette voie en adoptant récemment un certain nombre de mesures concrètes à destination des jeunes. **Cette mise en œuvre doit faire l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.**

➤ Favoriser une meilleure conciliation des vies familiale et professionnelle

Une meilleure conciliation des vies professionnelle et familiale est un enjeu majeur : elle peut contribuer non seulement à une meilleure qualité de vie des familles, mais également à un plus grand dynamisme démographique. Plusieurs textes de droit social communautaire tentent d'apporter des premiers éléments de réponse à cette question de l'équilibre vie professionnelle et vie familiale. Un certain nombre de résolutions ont été adoptées sur ce thème : résolution sur les gardes d'enfant en 1992 ; résolution sur « la participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie professionnelle et familiale ». Dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, des objectifs ont été fixés en matière de garde d'enfants. **Il nous faut désormais envisager, dans le respect du principe de subsidiarité, une concertation plus étroite entre Etats membres, notamment sur la question des gardes d'enfants.**

➤ Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Les femmes européennes font d'ores et déjà l'objet d'une attention particulière au niveau européen. L'amélioration du taux d'emploi des femmes participe ainsi des objectifs de la stratégie pour l'emploi. Il s'agit également de mettre en place des dispositifs visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux différentes filières de formation et de métier, à la promotion professionnelle. Dans le cadre des lignes directrices intégrées, il est demandé aux Etats membres de réduire les disparités hommes-femmes en matière d'emploi, de chômage et de

rémunération. Des actions concertées pourraient être menées entre les Etats membres en vue de développer les structures d'accueil des enfants ou encore d'améliorer les modalités de travail (notamment par la mise en place d'une organisation du travail favorable à l'articulation de la vie professionnelle et familiale, de garanties en faveur d'un accès au temps partiel non pénalisant, réversible et mixte). **Ces objectifs doivent être particulièrement suivis aux moyens des indicateurs établis dans le cadre de la stratégie pour l'emploi.**

➤ ***Renforcer les politiques à destination des « seniors »***

Les « seniors » font d'ores et déjà l'objet d'une attention spécifique en matière d'accès à l'emploi, dans le cadre de la stratégie pour l'emploi. Il est désormais bien connu que le maintien en activité les travailleurs vieillissants demande d'agir sur toute une série de leviers. **Cette approche globale doit être promue au niveau européen et les partenaires sociaux européens ont un rôle important à jouer pour en favoriser le développement.**

Deux instruments

La France propose à ses partenaires deux initiatives susceptibles de favoriser l'émergence de réponses concertées à l'enjeu démographique :

➤ ***La réalisation d'un travail commun sur les enjeux démographiques, y compris de long terme, et le rôle des politiques publiques***

La connaissance des perspectives démographiques de long terme de l'Union européenne ainsi que de leurs conséquences en termes macro-économiques reste encore trop incomplète.

En outre, il serait intéressant de travailler aujourd'hui sur l'interprétation des différences de taux de fécondité constatées en Europe. Les niveaux actuels semblent en effet largement dépendre de la politique menée à destination des familles et des efforts faits par chaque pays pour permettre une meilleure conciliation des vies professionnelle et familiale.

La France souhaite que ces questions fassent l'objet d'études approfondies au niveau européen à laquelle pourraient contribuer l'ensemble des organismes nationaux compétents en la matière (l'INSEE pour la France).

➤ ***L'instauration d'une « Conférence annuelle européenne sur la démographie »***

La France organise depuis plusieurs années déjà, chaque année, une « Conférence de la famille », qui réunit, aux côtés des pouvoirs publics, partenaires sociaux, associations familiales et partenaires locaux. Cette conférence constitue désormais un rendez-vous important qui a contribué au renforcement et au renouvellement des politiques de soutien à la démographie. Une conférence de ce type, consacrée plus largement à l'ensemble des problématiques démographiques, pourrait être organisée annuellement par la Commission. Elle rassemblerait, outre des représentants des Etats membres, de la Commission, du Parlement européen et des autres institutions européennes intéressées, des représentants des partenaires sociaux, des parlements nationaux, des collectivités locales et de la société civile, ainsi que des experts en sciences économiques et sociales. Elle pourrait chaque année être consacrée à un thème particulier : croissance et démographie ; conciliation vies familiale

et professionnelle ; droits des femmes ; lutte contre la pauvreté infantile ; solidarité entre les générations, etc. **De ces analyses partagées et de ces échanges de bonnes pratiques pourraient émerger des réponses nouvelles et des politiques concertées pour faire face aux enjeux démographiques.**



I. UNE NECESSAIRE PROSPECTIVE DE LONG TERME

La projection démographique qui sert de scénario central à ce livre vert a pour horizon 2050. A cette date deux générations complètes, qui ne sont pas encore nées aujourd'hui, auront reçu une formation et seront entrées sur le marché du travail. 2050 est aussi la date à laquelle les personnes qui parviennent aujourd'hui sur le marché du travail prendront leur retraite.

Il est donc important de considérer cette évolution démographiques et les conséquences qui en résulte pour engager des politiques à long terme.

La stratégie de Lisbonne s'est fixée pour objectif de faire de l'Europe « *l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde* » en 2010. L'urgence de cet objectif s'est accrue, car au cours des années récentes l'Europe est restée en marge de la croissance mondiale. C'est pourquoi cette stratégie a récemment été recentrée sur la croissance et l'emploi, au service de la cohésion sociale.

Ce livre vert se positionne de manière adjacente à la stratégie de Lisbonne et à la stratégie européenne pour l'emploi. Il redonne une importance certaine aux structures et aux modes de fonctionnement de la famille, à la reconsidération de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, à la solidarité avec les personnes âgées et à la protection sociale.

Mais il devrait aussi être complété par une vision de plus long terme en intégrant les questions posées par les exercices de projection démographiques relatives à la part de l'extrapolation des tendances passées, aux modifications, notamment sur le marché du travail, qui peuvent interférer sur les relations entre les variables et en particulier entre les variables économiques et démographiques.

Il est donc important de prendre en compte plusieurs orientations possibles.

- une variation des différents scénarios démographiques envisagés
- une vision macro économique au niveau européen et l'élaboration d'un scénario à l'échelle européenne, en utilisant des outils de projection macroéconomique.
- une réflexion de long terme concernant les niveaux et les modes de financement de la protection sociale ainsi que la gestion du choc démographique sur le plan des rapports sociaux entre les générations.

Conséquences économiques

Outre, les difficultés économiques liées à l'évolution démographiques, l'atrophie de la croissance européenne ne permet pas d'envisager une résolution rapide de ce problème et de cette impasse qui pèsent lourdement sur l'économie européenne.

Cela pose notamment le problème de l'évolution des revenus et le patrimoine des différents groupes ; l'évolution des bases fiscales et des systèmes de prélèvements pour financer les retraites, la protection sociale, l'évolution des revenus des actifs.

La hausse des taux d'activité correspond dans ce cadre à un gain collectif car elle permet, en maximisant les contributeurs, de répartir la charge ; dès lors, comme dans l'horizon de la stratégie de Lisbonne, il est recherché à atteindre un taux d'emploi supérieur et de favoriser directement ou indirectement un environnement favorable à la maximisation des taux d'activité : femmes, seniors, jeunes, immigrés, temps de travail, etc.

Cette issue est effectivement la seule qui ne remet pas profondément en cause le contrat social. Mais elle n'est évidente que si l'on porte un regard comptable sur le défi financier à relever, en prenant pour données les mécanismes de contribution, les droits acquis et les incitations qui en découlent. Elle doit être complétée par l'élaboration de scénarios exploratoires des défis et de leurs solutions.

Conséquences sociales

- En terme de vieillissement, les deux tendances démographiques que sont l'allongement de la durée de vie, et le fait que les générations qui vivent plus longtemps sont plus nombreuses que les suivantes engendrent un accroissement du nombre de retraités par actif et du taux de dépendance d'une partie des plus âgés. Au-delà du phénomène quantitatif il faut également considérer la question de la qualité de vie. Cela peut induire pour un âge donné un coût supérieur ou inférieur en terme de dépenses sanitaires.
- En terme de marché du travail, si la population d'âge actif –selon les critères actuels– va d'abord diminuer, il est nécessaire d'examiner l'éventualité d'un allongement de la vie d'activité : à cet horizon la période d'activité potentielle pourrait très bien s'accroître à un rythme voisin de celui auquel s'est accrue l'espérance de vie dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Dans un scénario extrême, si la durée de vie n'augmentait plus mais que tous les gains aillent vers la qualité de la vie dans le cadre d'un âge maximal donné, on aurait un effet positif sur le potentiel productif, et une évolution beaucoup moins lourde de la proportion inactifs/actifs. Il en résulterait des effets positifs sur la production potentielle, la capacité contributive, les besoins en termes de dépendance pourraient diminuer, tant en termes de volume de la demande qu'en termes de coût global, etc. Ces possibilités typique d'un scénario prospectif doivent être envisagées.
- Enfin, le questionnement en matière d'immigration à cet horizon peut tout aussi bien apparaître secondaire qu'hypothétique : l'Europe pourrait être une zone de faible croissance et de faible rendement du travail, rendant d'autres régions relativement plus attrayantes, surtout pour les catégories professionnelles les plus qualifiées. C'est alors plutôt en termes d'émigration que l'on pourrait projeter le futur : il pourrait être plus avantageux pour les actifs européens de partir chercher fortune, ou plus simplement du travail, dans des régions du monde où il serait mieux rémunéré, des régions où l'investissement serait plus rentable. Quel serait, dans un tel scénario, le devenir du modèle de société européen ?

On trouvera en annexe un aperçu des travaux conduits en France par l'INSEE.

III/ PERMETTRE AUX JEUNES COUPLES D'AVOIR DANS DE BONNES CONDITIONS LES ENFANTS QU'ILS DESIRENT

La France met en œuvre de longue date une politique familiale très active qui explique pour partie que la natalité soit restée en France à un niveau élevé au regard de ce qu'elle est dans les autres pays européens à l'exception de l'Irlande.

De nombreux leviers concourent à alléger les charges liées à la naissance et à l'éducation des enfants (allocations familiales, réduction d'impôts, congé de maternité, aides au logement, allocations scolaires ...) mais l'important c'est sans doute que ces mesures créent un environnement globalement propice au développement des familles et que la politique familiale représente un tout supérieur à la somme des parties.

Il serait intéressant de travailler aujourd'hui sur l'interprétation des différences de taux de fécondité constatées en Europe. Les niveaux actuels semblent largement dépendre de la politique familiale et des efforts faits par chaque pays pour concilier vies professionnelle et familiale.

En ce qui concerne les efforts accomplis en France en faveur des jeunes couples :

Les actions clés en direction des jeunes couples doivent pour leur part porter sur les trois piliers que constituent l'aide au logement, la garde d'enfants et les prestations d'entretien.

Le constat d'une baisse de l'indicateur synthétique de fécondité (ISF) français dans les années 1990 a conduit les pouvoirs publics français à mettre en œuvre plusieurs mesures pour « accompagner le désir d'enfants ».

La conférence de la famille 2003, consacrée à l'accueil de la petite enfance, s'articulait autour de trois axes : la simplification et l'amélioration des aides attribuées aux parents de jeunes enfants, le développement et la diversification de l'offre de garde, et les services aux familles. Sur ces trois objectifs, un grand nombre de mesures ont été mises en œuvre comme :

- La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), prestation qui s'étend à un plus grand nombre de familles et qui a pour finalité de compenser les coûts et difficultés d'organisation liés à la garde et aux dépenses d'entretien et d'éducation des jeunes enfants ;
- Le plan de création de places de crèche, plan orienté en faveur des projets les plus innovants et les plus souples pour les parents, en partenariat avec les Caisses d'Allocations Familiales et les collectivités territoriales ;
- L'ouverture au secteur privé par un dispositif d'incitations à la création de crèches d'entreprises pour conforter et compléter l'offre publique de garde ;
- Le « crédit d'impôt famille » qui représente une prise en charge fiscale de 60 % des sommes versées par les entreprises en faveur des familles ;
- La mise en place de « points info familles » au niveau départemental, lieux d'accueil et d'information à l'attention des familles.

« Accompagner le désir d'enfants »

Le gouvernement a également pris de nouvelles initiatives pour « accompagner le désir d'enfants ». Un groupe de travail « Enjeux démographiques et accompagnement du désir d'enfants des familles » a été institué en décembre 2004 par le Ministre en charge de la famille dont l'objet rencontre précisément les préoccupations du Livre vert. Le rapport de ce groupe remis au Ministre en charge de la famille le 17 mai 2005 préconise de : prévoir la possibilité d'opter pour un congé parental plus court mais mieux indemnisé, afin d'améliorer la fécondité féminine et le taux d'emploi féminin en facilitant l'articulation entre les parcours professionnels et familiaux. Il vise à créer un titre « accueil du jeune enfant », afin de permettre aux employeurs de mieux participer au financement de l'accueil des enfants de leurs salariés. Enfin, il prévoit d'autres initiatives tendant à revaloriser la carte famille nombreuse, à familiariser la prime pour l'emploi, à informer sur les risques des grossesses tardives, à améliorer la situation de la femme enceinte et accouchée, à encourager l'emploi des étudiantes et des mères ayant durablement interrompu leur activité professionnelle, à améliorer les conditions de logement des familles.

Promouvoir l'offre de structures de garde

En France, les couples d'actifs bénéficient à la fois de prestations familiales qui solvabilisent les frais de garde des enfants à domicile ou auprès d'une assistante maternelle, des possibilités offertes par les équipements collectifs en faveur de la petite enfance (crèches, haltes-garderies), d'une scolarisation précoce en école maternelle et de services (restauration scolaire, internat) dans le cadre scolaire.

Depuis les années 70, les politiques publiques témoignent en France d'avancées notoires pour une meilleure articulation des temps de vie. Les capacités d'accueil dans les crèches collectives ont été fortement multipliées.

Les années plus récentes ont mobilisé plus directement les entreprises sur l'articulation des temps de vie et l'égalité. Face à une insuffisance avérée des modes de garde institutionnels en structures collectives, la Conférence de la famille d'avril 2003 a consenti à un effort massif avec la mise en place d'un « *plan crèche* » dont la part principale s'appuie sur des financements mixtes communes/Etat/entreprises. Les entreprises sont aussi encouragées depuis 2004 à investir dans la création de crèches ou la réservation de places pour leurs salariés par le « *crédit impôt famille* », qui réduit leur impôt sur les sociétés à hauteur de 25 % des dépenses engagées à ce titre.

Aujourd'hui, les écoles maternelles française accueillent déjà la totalité des enfants de trois ans et un tiers des enfants âgés de deux ans.

L'action de la France en faveur de l'accueil des enfants non scolarisés vise d'une part à développer l'offre d'accueil elle-même, et d'autre part à améliorer la solvabilisation des familles (facteur de développement de l'offre d'accueil individuel). La politique d'incitation à la création de crèches repose sur des outils contractuels de développement et sur des fonds d'aide à l'investissement gérés par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) au profit des communes et des associations qui sont les principaux gestionnaires des équipements. Leur bénéfice a été ouvert aux crèches d'entreprises et aux crèches privées à but lucratif en 2004, dans l'objectif d'élargir la palette des acteurs intervenant dans ce secteur.

La revalorisation du statut des assistantes maternelles en 2005 par la loi 2005-706 du 27 juin 2005 relatives aux assistants maternels et aux assistants familiaux et une convention collective applicable depuis le 1^{er} janvier devrait contribuer à accroître l'attractivité de cette profession et à en développer les emplois. La forte revalorisation de l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle versée aux familles en 2004, la mise en place d'un crédit d'impôt « garde d'enfants » pour les familles en 2005, et la prochaine création d'un chèque emploi service universel vont également dans ce sens.

Conciliation vie professionnelle et vie familiale

La conciliation de la vie professionnelle avec la venue au monde et l'éducation des enfants constitue un sujet central pour des sociétés vieillissantes. Des choix limitatifs et restrictifs en termes de vie professionnelle et familiale pourraient être effectués en l'absence de structures et de politiques d'accompagnement de la petite enfance.

Au sein de l'entreprise, des accords récents conviennent notamment de favoriser les aménagements d'horaires et d'adapter les charges de travail plus particulièrement dans le cas de l'accès au temps partiel tant pour les femmes que pour les hommes. Il s'agit également de réfléchir à la mise en place de services de proximité (garde des jeunes enfants), ainsi qu'à l'adaptation et la sécurisation de moyens de transports.

Les municipalités s'intéressent également de plus en plus à l'assouplissement des horaires des services collectifs et notamment des crèches, afin de permettre une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

Partage des responsabilités familiales

Ce sont d'abord les femmes qui voient leur carrière potentiellement freinée par la maternité et la charge de l'éducation des enfants, ce qui implique dans l'immédiat un effort particulier à leur égard au-delà de réflexions à moyen terme sur le partage des responsabilités domestiques dans le cadre des couples. Le maintien d'une forme de discrimination positive en faveur des femmes salariées peut se justifier, notamment du fait d'une plus grande fréquence des aléas de carrière ou des emplois atypiques les concernant ainsi que des inégalités salariales encore constatées. Ces inégalités, qui peuvent être liées aux contraintes de la maternité, se traduisent ultérieurement par un écart dans le niveau de leurs pensions de retraites.

Pour encourager une répartition équilibrée des responsabilités domestiques et familiales, il convient de réfléchir aux modes de compensation financière des congés et à la gestion des temps au sein de l'entreprise. En France, même si le congé parental d'éducation est ouvert aux deux parents, les femmes représentent 98% des bénéficiaires. Le système d'indemnisation du congé en est la raison principale car elle se fait par le biais d'une allocation forfaitaire non proportionnelle à la rémunération perçue par le salarié (la mère ayant un salaire souvent inférieur à celui du père). Malgré la création, en 2002, du congé de paternité (11 jours dans les 4 mois suivant la naissance), seul 61% des pères en ont fait l'usage. L'insuffisance de compensation financière en est la raison essentielle mais les salariés invoquent également la charge de travail.

Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Les pouvoirs publics ont mené un dialogue social soutenu en faveur de l'égalité professionnelle. L'Accord National Interprofessionnel du 1^{er} mars 2004 a ainsi consacré une attention particulière à la question de la parentalité et de l'articulation des temps de vie afin de promouvoir des actions favorables aux parents salariés. Des accords d'entreprise récents relatifs au développement de l'emploi féminin et à l'égalité professionnelle intègrent désormais cette dimension.

Enfin, plus récemment, il convient de mentionner le projet relatif à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, qui a fait l'objet d'un premier examen au Parlement. L'objectif de ce texte, « *concilier l'emploi et la parentalité* », s'inscrit de plein pied aux côtés de celui de la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans un délai de cinq ans. Les congés de maternité étant souvent à l'origine de retards de progression de la rémunération et de la promotion dans l'entreprise, le projet de loi prévoit en particulier de neutraliser les incidences financières de ce congé par des mécanismes de rattrapage calés sur la moyenne des augmentations individuelles. Il prévoit également d'instituer une majoration du montant de l'allocation de formation, lorsque le salarié est conduit à engager des frais supplémentaires de garde d'enfant. Une aide forfaitaire est enfin prévue en direction des entreprises de moins de cinquante salariés pour les inciter au remplacement de leurs salariés en congé de maternité ou d'adoption.

III/ DEVELOPPER DES AUJOURD'HUI DES POLITIQUES POUR UNE NOUVELLE SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS

3.1 PRIORITE AUX POLITIQUES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

La place réservée aujourd'hui dans nos sociétés aux jeunes est souvent marquée par les difficultés. C'est la raison pour laquelle lors du Conseil européen de mars 2005 les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de mettre en œuvre au niveau communautaire un Pacte européen pour la jeunesse (Conclusion du Conseil : « Le retour à une croissance soutenue et durable passe par une démographie plus dynamique, une meilleure intégration socio-professionnelle et une plus grande valorisation du potentiel humain que représente la jeunesse européenne »).

La possibilité pour les jeunes de trouver assez rapidement un emploi stable et correspondant, en termes de revenus, de responsabilité et de fonction à leur niveau de qualification est un enjeu de la plus grande importance pour l'équilibre social.

Ce n'est qu'en prêtant une attention accrue aux conditions de vie, d'emploi et de travail des jeunes qu'on leur redonnera confiance dans leur avenir. La facilité, plus ou moins grande, pour les jeunes actifs de trouver un emploi stable est un élément de poids pour l'établissement des projets familiaux.

En France le Pacte européen pour la jeunesse a d'ores et déjà été décliné en 10 mesures au niveau national : Ces mesures présentées sur le PORTAIL INTERMINISTÉRIEL POUR LA JEUNESSE (www.jeunesse.gouv.fr) sont les suivantes : Jobs d'été et stages professionnels ; Logement des jeunes ; Passeport de l'engagement ; Accompagnement des jeunes en situation d'insertion professionnelle ; Mobilité européenne des jeunes en alternance ; Plates-formes de vocations ; Baromètre des métiers ; Carte nationale d'apprenti ; Passeport culturel pour la France ; Aide au financement du permis de conduire.

Par ailleurs le plan de cohésion sociale comporte plusieurs mesures qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes : création du contrat d'insertion dans la vie sociale, relance de l'apprentissage, soutien à la réussite éducative dans les zones urbaines sensibles.

Autour des axes identifiés dans le Pacte, il va falloir suivre et mesurer quel degré d'investissement dans les jeunes générations va consentir l'Union en termes d'éducation, d'insertion dans l'emploi et d'intégration sociale.

En ce qui concerne le problème spécifique de la pauvreté des jeunes, il y a en France environ 1 million d'enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté. Cette situation qui place la France au niveau de la moyenne communautaire, mais loin derrière les pays scandinaves, touche particulièrement les enfants de famille monoparentales ou de celle de quatre enfants ou plus.

L'élaboration par tous les Etats membres d'un plan national d'action pour l'inclusion sociale constitue un instrument utile d'échanges de bonnes pratiques et un levier important pour promouvoir la politique d'inclusion au niveau national. Des programmes d'action communautaire ont permis également de conduire des recherches sur la pauvreté des enfants dont les conclusions ont attiré l'attention sur ce problème considéré désormais comme prioritaire dans de nombreux pays où des plans d'éradication de la pauvreté ont été mis en œuvre. En France, la Commission « Famille,

vulnérabilité, pauvreté » mise en place début 2005 par le Ministre des solidarités, de la santé et de la famille, vient de rendre son rapport accompagné de quinze résolutions (Cf. annexe 2) qui seront examinées lors de la prochaine Conférence de la Famille.

On ne peut que souhaiter la poursuite de cette politique qui pourrait se trouver renforcée par de nouveaux programmes et notamment par les exercices d'évaluation par les pairs, utiles pour les échanges de bonnes pratiques, en vue de la transférabilité éventuelle de certaines d'entre elles.

3.2 POURSUIVRE LES EFFORTS EN FAVEUR DES SENIORS

Parvenir à un haut niveau d'emploi tout en incitant au vieillissement actif suppose à la fois de créer un environnement favorable à l'augmentation du taux d'emploi et des incitations de différentes natures à la prolongation de l'activité tout en améliorant la transition entre vie active et retraite.

Transition vie active et retraite

Dans le choix fait par la France pour **réformer son système de retraite**, l'obtention de la durée de référence nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein prime sur la question spécifique de l'âge légal qui n'est pas modifié. En effet, la loi de 2003 prévoit l'harmonisation de la durée d'assurance entre les régimes de fonctionnaires et les régimes du secteur privé, jusqu'en 2008. Puis, au-delà de 2008 et jusqu'en 2020, l'évolution sera liée au rapport constaté entre la durée de référence et l'espérance de vie en retraite en 2012 et 2016.

Afin d'améliorer la transition entre vie active et retraite tout en favorisant la prolongation de la vie active, **la réforme facilite l'accès à la retraite progressive après l'âge de 60 ans** en donnant un caractère provisoire à la liquidation de la pension partielle de sorte que des droits à pension supplémentaires peuvent désormais être acquis dans le cadre du maintien partiel d'activité. Parallèlement, les possibilités de *cumul* d'une pension de retraite totale avec un revenu d'activité sont assouplies et harmonisées dans l'ensemble des régimes de vieillesse.

Le recours à des emplois à temps partiel n'est pas pénalisant grâce à un dispositif de surcotisation volontaire permettant de rétablir une assiette de cotisation à temps plein.

Dans le but d'encourager la prolongation de l'activité, une « *surcote* » (majoration) de 3 % du montant de la pension servie, pour chaque année supplémentaire d'activité et sans limitation de durée, a été instaurée dans les régimes de base du secteur privé et ceux des fonctionnaires, pour les assurés de 60 ans et plus disposant d'au moins la durée d'assurance de référence lors de la liquidation de leur pension.

Afin de dissuader les salariés des départs précoces, l'âge auquel l'employeur peut, selon le droit du travail, mettre un salarié en retraite « d'office » (sans que l'accord de ce dernier soit requis), s'il remplit les conditions pour bénéficier d'une retraite à taux plein, est repoussé à 65 ans afin de faciliter la poursuite de l'activité. Par ailleurs, afin de limiter le recours aux dispositifs de pré-retraites, les allocations versées aux salariés sont désormais soumises à une contribution à la charge des employeurs. Enfin, une minoration du montant de la pension servie ou « *décote* » s'applique aux assurés qui souhaitent partir avant d'avoir atteint la durée de référence nécessaire.

Inégalité hommes/femmes à l'âge de la retraite

Deux problèmes atteignent spécifiquement les femmes face à la retraite : le maintien d'inégalités salariales au cours de la vie active de l'ordre de 20 % en leur défaveur et l'impact de la maternité sur leur carrière. Dotées de carrières plus courtes, plus souvent interrompues et moins bien rémunérées, les femmes obtiennent ainsi des montants de pensions moins élevés que les hommes. La maternité est notamment susceptible d'impacter leur embauche, leur mutation comme leur progression de carrière, notamment dans le secteur privé, et conduire à un profil de revenus d'activité moins favorable lors du calcul de la pension. Les retraitées actuelles perçoivent plus fréquemment la pension minimale au titre de leurs droits propres (minimum contributif), la complètent éventuellement par des droits dérivés (réversion) ou encore, perçoivent le minimum vieillesse à défaut d'avoir eu une activité professionnelle.

Certes, les prochaines décennies seront caractérisées par un rapprochement de la situation des hommes et des femmes face à la retraite. La hausse du taux d'emploi, celles des qualifications ainsi que la progressive diversification des carrières améliorent le niveau des pensions féminines. Néanmoins, en complément d'un accord national interprofessionnel, un projet de loi sur l'égalité salariale fixe des objectifs à horizon 2010 afin d'améliorer la situations des salariées et un autre projet de loi comporte des mesures en faveur des conjointes de travailleurs non salariés. Dans ce contexte encore évolutif, il paraît tout à fait souhaitable de maintenir dans la législation les éléments de discrimination positive autorisées par les normes communautaires¹ relatives aux régimes légaux en maintenant des dispositions de nature à améliorer la pension des femmes ayant eu et élevé des enfants, qu'elles aient ou non interrompu leur activité.

Approche globale du cycle de vie

L'élévation de la participation de la main-d'œuvre doit donner lieu à une approche globale, déclinée pour l'ensemble des catégories, pour porter l'idée d'une pluralité des ressources en main-d'œuvre mobilisées dans l'emploi. Il faut anticiper et prévenir, tout au long de la vie, le maintien futur des plus jeunes générations, en veillant à réduire la pénibilité des postes de travail et l'usure professionnelle, en continuant à permettre l'accès à la formation, y compris entre 40 et 45 ans

Le maintien et le retour à l'emploi des salariés âgés représente un enjeu important pour la France qui y consacre aujourd'hui davantage d'efforts.

Le gouvernement s'est engagé depuis plus de deux ans dans une politique de réformes visant à améliorer le maintien et le retour à l'emploi des personnes de plus de 50 ans en agissant dans plusieurs directions : incitation individuelles à l'allongement de la vie active, formation tout au long de la vie pour favoriser l'adaptabilité, conditions de travail, amélioration de l'efficacité du service public de l'emploi et renforcement de la solidarité intergénérationnelle au travers de la loi de cohésion sociale.

Ce maintien dans l'emploi est aussi encouragé par un accès renforcé à la formation professionnelle. En cela, la loi de 2004, sur la formation tout au long de la vie, marque une étape importante. Ce n'est, en effet, que si les salariés sont formés tout au long de la vie qu'ils seront réellement armés pour la seconde partie de leur vie professionnelle. La loi de 2004 prévoit les avancées suivantes : bilan de compétences obligatoire après 20 ans de carrière, priorité d'accès à la validation des acquis de l'expérience après 45 ans, mise en place des période de professionnalisation. Parallèlement, l'Etat a réorienté ses propres outils pour appuyer le développement de la formation en faveur des salariés

¹ Directive européenne 79/7 du 19 décembre 1978

âgés : rénovation des instruments de la politique contractuelle, refonte du dispositif d'appui conseil.

Le maintien en activité des personnes de plus de 50 ans suppose aussi l'adaptation de leurs conditions de travail. L'amélioration des conditions de travail, l'organisation du travail et la qualité de vie au travail pour tous les âges sont des éléments qui contribuent à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés dans leur seconde partie de carrière. Un plan « santé au travail 2005-2009 » a été présenté le 17 février 2005. Il prévoit notamment la création d'une agence publique de la santé au travail, le renforcement de l'efficacité du contrôle du respect de la réglementation (par une présence accrue des services de l'Etat sur le terrain et des efforts de formations à leur intention) et la promotion de la culture de prévention en entreprise (par le biais notamment de contrats d'objectifs conclus avec les services de santé au travail).

Enfin le gouvernement va engager d'ici la fin de l'année une grande campagne nationale d'information et de sensibilisation pour montrer que les seniors sont une richesse pour l'emploi et l'économie.

Il faut donc agir de manière coordonnée sur une multiplicité de leviers.

Il faut néanmoins éviter de déplacer les difficultés d'une classe d'âge vers une autre. Au contraire il faut aborder les différentes problématiques de manière transversale concernant tous les âges.

Développement d'activité pour les seniors

Les emplois de services sont encouragés, notamment au profit des personnes âgées. Par ailleurs, certains contrats aidés dont peuvent notamment bénéficier des seniors en difficulté sur le marché du travail (contrats d'avenir, CAE) sont utilisés par des structures publiques ou associatives. La pratique du tutorat tend à se développer dans certaines entreprises et des mesures destinées à faciliter la transmission des entreprises ont été prises pour les travailleurs indépendants. Les retraités ont également la possibilité de s'impliquer dans des activités associatives qui peuvent leur procurer un revenu accessoire hors du plafond de cumul ou reposer sur le bénévolat.

Mobilité intra communautaire

La mise en œuvre des règles communautaires comme l'existence le cas échéant d'accords bilatéraux de sécurité sociale plus favorables encouragent la mobilité des retraités entre les Etats membres. Le règlement n°883/2003 tend à améliorer les droits des pensionnés établis dans un autre Etat qui leur sert une pension. Elle serait plus accentuée si certaines des nouvelles mesures du chapitre maladie étaient applicables dans tous les Etats membres.

La solidarité avec les personnes très âgées

L'extension de la coordination des politiques nationales de protection sociale aux soins de santé et aux soins de longue durée permettra de développer les échanges de bonnes pratiques sur les modes d'organisation des soins les plus efficaces et sur les politiques de régulation des dépenses de santé qui vont croissant dans ce secteur avec le vieillissement de la population. En France, un plan de médicalisation des 8000 Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes a été lancé et doit être mené à bien d'ici fin 2007 (prévoit la création de 10 000 nouvelles places d'accueil). Un effort important sera aussi effectué en vue du maintien à domicile de ces personnes avec la création de 17 000 places supplémentaires de services de soins infirmiers à domicile, afin de porter leur capacité d'accueil à 100 000 places, et de 13 000 places

supplémentaires d'hébergement temporaire et d'accueil de jour. La qualité des soins a été également prise en considération avec l'élaboration de normes de qualité et de référentiels de certification, de livrets d'accueil, d'une charte des droits des personnes, de contrats de séjour et projets d'établissement.

Par ailleurs la solidarité se manifeste de deux manières différentes : par le bénéfice d'un revenu fondé en grande partie sur les contributions apportées au cours de la vie active et par la compensation de la dépendance. En France, ces deux domaines font appel à des financements et à des modes de gestion distincts. Les pensions du secteur privé reposent pour l'essentiel sur les cotisations versées et relèvent d'une gestion par les caisses de sécurité sociale. Les avantages non contributifs (comme le minimum vieillesse) relèvent de la solidarité nationale. Les pensions des fonctionnaires sont financées par le budget de l'Etat et gérées par des structures ou organismes de la sphère publique.

Distinctement des pensions et de certaines interventions sociales en faveur des retraités les plus valides, les politiques de prise en charge des personnes âgées sont des politiques de proximité coordonnées et en grande partie financées par les conseils généraux. Ainsi l'évaluation des situations individuelles comme le service de l'APA destinée aux personnes âgées dépendantes ont-ils été confiées à la gestion des conseils généraux. Des aides complémentaires et temporaires sont versées par les collectivités locales dans le cadre de leur politique d'action sociale. Toutefois, afin de donner cohérence et lisibilité aux politiques publiques de prévention et de prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées comme des personnes handicapées, une Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie a été créée par la loi en 2004 et installée en 2005 afin de centraliser les financements sociaux et d'Etat, de veiller à une répartition équitable de ceux-ci et de piloter les études et évaluations nécessaires sur la perte d'autonomie.

Prise en charge des personnes âgées : offrir des emplois de qualité

La prise en charge de la dépendance et plus largement l'accompagnement des personnes âgées et très âgées exige le développement d'un secteur performant de services aux personnes.

Un effort important a été engagé depuis plusieurs années en ce sens : augmentation des quotas de formation des infirmiers et des aides-soignants, élargissement des modes d'accès aux formations qualifiantes, amélioration des conditions de rémunération des salariés, mise en place d'un fonds pour la modernisation de l'aide à domicile qui mobilise des financements publics pour les actions de formation. Une campagne nationale d'information et de valorisation des métiers du grand âge a été lancée en mars 2005 pour promouvoir ces métiers auprès des jeunes et des personnes en réorientation professionnelle et le plan de cohésion sociale prévoit, sur 3 ans, la création de 500 000 emplois dans le secteur.

La loi relative au développement des services à la personne, adoptée par le Parlement le 13 juillet 2005, vise à stimuler l'offre, accroître la demande de services, en simplifier l'accès et améliorer les conditions de travail des salariés. Elle crée un nouvel instrument de paiement des services à la personne (le chèque emploi service universel), améliore le régime des exonérations de charges sociales, simplifie les procédures d'agrément des services. Une **Agence nationale des services à la personne** sera spécialement chargée d'assurer le développement de ces services et de promouvoir l'attractivité des métiers.

Répartition de la charge du « grand âge »

L'enjeu considérable que représente l'équilibre entre les solidarités familiales et les politiques sociales pour l'accompagnement et les soins aux plus âgés incite :

- à développer une politique de soutien aux aidants naturels pour permettre aux salariés désireux de suspendre ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper d'un ascendant dépendant ou non de bénéficier d'un congé de soutien familial pour accompagner son parent âgé ;
- à favoriser des dispositifs destinés à soulager les familles (accueils temporaires, accueils de jour, groupes de parole, aide psychologique, formation). Les services à domicile existants sont incités à se structurer, à se moderniser et à proposer aux personnes âgées et à leur familles des services diversifiés et innovants.

La question de l'aide aux familles renvoie à trois problématiques :

- la solvabilisation du besoin d'aide des personnes âgées dépendantes, c'est-à-dire l'assurance d'un soutien de la collectivité dans les cas où elles perdent leur autonomie et où leur revenu ou l'aide de la famille ne suffisent pas ;
- l'information des familles et l'existence de lieux d'accueil, d'écoute et de conseil : le développement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC), leur essaimage sur le territoire, leur logique de proximité, d'accès facilité aux droits et de mise en réseau des professionnels et des acteurs locaux contribuent à résoudre le déficit d'information et d'orientation des familles confrontées à la survenue de la dépendance d'un parent âgé ;
- la mise en place de dispositifs « relais » permettant aux familles de « souffler » et de prévenir les situations d'enfermement, d'isolement et d'épuisement.

Le rapport « Fin de vie et accompagnement » remis en 2003 au Ministre de la Santé mettait en évidence que plus de 70 % des décès interviennent en Institution, alors que 80 % des personnes interrogées dans le cadre de cette étude exprimaient le désir de mourir à domicile. Les familles déplorent également les nombreuses difficultés auxquelles elles sont confrontées dans l'accompagnement d'un membre de leur famille en fin de vie ou gravement malade. Avec l'accroissement de l'espérance de vie, ce problème devrait revêtir une plus grande acuité dans les prochaines années.

Le développement des opportunités d'accueil et leur diversification suppose l'intervention de subventions publiques et par ailleurs de politiques fiscales incitatives (notamment un taux réduit de TVA) dans le cadre des services apportés aux personnes, sur le modèle de dispositifs qui ont entouré pour une autre génération l'accompagnement du grand âge. Des modes de financement originaux peuvent également être recherchés comme c'est le cas en France avec la « *journée de solidarité* » en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées.

IV/ démographie et immigration

Avec un solde migratoire estimé à 107 500 en 2004, la France fait partie des pays de l'Union européenne pour lesquels l'immigration contribue le moins à l'accroissement de la population : les flux migratoires représentent un quart de l'accroissement total de la population – les trois quart étant liés à l'accroissement naturel. Cette situation est compatible avec un net accroissement sur la période récente du nombre de personnes étrangères admises au séjour. Le faible poids relatif de l'immigration reflète simplement le dynamisme de l'accroissement naturel français.

Annexe 1

LES EVOLUTIONS DE LA DEMOGRAPHIE FRANÇAISE

L'évolution démographique de la France calculée par l'INSEE a été établie à partir de plusieurs hypothèses de départ :

- L'indice conjoncturel de fécondité, qui a été proche de 1,8 enfants par femme au cours de ces années, est supposé se maintenir à ce niveau.
- L'espérance de vie des hommes augmenterait de 5,8 années entre 2000 et 2030 et celle des femmes de 5,4 ans.
- Le solde migratoire retenu est de 50 000 par an.

A l'horizon 2030, selon ce scénario central, la France métropolitaine comptera 63,9 millions d'habitants, soit une augmentation de 5,2 millions depuis 2000. Le taux de croissance annuel de la population serait de 0,40 % vers 2005 et tomberait à 0,16 % vers 2030. En effet, le solde naturel baisserait progressivement, du fait à la fois d'une augmentation du nombre de décès et d'une baisse du nombre de naissances. Le nombre de personnes de 65 ans passerait à 15,9 millions, au lieu de 9,4 en 2000 et leur part s'élèverait à 24,9 % au lieu de 16 %.

LES PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

En terme d'effets directs

Si l'exercice qui consiste à évaluer les projections démographiques est un exercice contrôlé, chiffrer les conséquences économiques est en revanche moins maîtrisé. En effet, il n'y a pas de constat empirique stable concernant les relations démographiques, de la même façon que le paramètre démographique ne conditionne pas aussi fortement à lui seul l'évolution de la croissance.

Néanmoins à la lumière de cette première estimation démographique, on peut prévoir que le ralentissement de la croissance de la population d'âge adulte française fait perdre environ 0,75 à 0,8 point de croissance potentielle du PIB total sur les 30 prochaines années par rapport à ce qu'a été (ou ce qu'aurait dû être) cette contribution au cours des vingt dernières années. Si on considère plutôt la croissance du produit par tête, le décrochement est du même ordre, mais la courbe est plus basse. Toutes choses égales par ailleurs (à productivité fixe), le vieillissement se traduirait par 0,6 point de décroissance annuelle du produit par tête entre 2006 et 2035.

Ce décrochement ne signifie pas qu'on doive s'attendre à un recul du niveau de vie, sauf sous une hypothèse de grande faiblesse des gains de productivité, inférieurs à 0,6 point par an. Il n'en reste pas moins qu'un manque à gagner de 0,6 point de croissance du produit par tête est un phénomène *a priori* non négligeable.

LE SCENARIO FRANÇAIS

Les incertitudes qui pèsent sur les effets indirects de l'évolution de la démographie française (sur la productivité, effet sur l'épargne, effet sur la demande, sur le marché du travail) n'ont qu'un impact limité sur la croissance. Il en résulte que le ralentissement démographique devrait bien peser à la baisse de la croissance globale française et que le vieillissement devrait peser à la baisse sur la croissance du produit par tête au moins sur les 25 à 30 prochaines années.

Si toutefois les soldes migratoires futurs sont plutôt égal à 100 000 personnes par an et si, dans le même temps, la fécondité remonte à 2,1 (que ce soit spontanément ou sous l'effet de la politique familiale), le phénomène de ralentissement de la croissance de la population d'âge actif sera sensiblement atténué. Elle ne devient que faiblement négative pour une période donnée.

La relance de la politique familiale et démographique a un effet direct sur ce que sera à terme la taille globale de la population ou de l'économie française. Le scénario le plus haut conduit en 2050 à une population de 73 millions.

En revanche, il n'y a pas d'effet massif à en attendre sur les grandeurs de croissance/PIB par tête, tant que l'on s'en tient à des scénarios de fécondité ou de flux migratoires réalistes. La contribution de la structure par âge à ces variables par tête résulte en effet de tendances lourdes (passage à la retraite des baby-boomers, allongement de la durée de vie), que les politiques démographiques ne peuvent corriger qu'à la marge.

Annexe 2

Commission Familles, vulnérabilité, pauvreté Avril 2005

« Au possible, nous sommes tenus. La nouvelle équation sociale »

15 résolutions pour combattre la pauvreté des enfants

Résolution n°1 : Se fixer des objectifs nationaux de réduction de la pauvreté des enfants

Résolution n°2 : La nouvelle équation sociale : combiner les revenus du travail et les revenus de la solidarité

Résolution n°3 : Une politique économique et sociale plus favorable à l'emploi et plus redistributive

Résolution n°4 : Créer un service public de l'accueil des jeunes enfants

Résolution n°5 : Etablir une nouvelle relation des familles avec les services sociaux

Résolution n°6 : Loger les familles : plus vite, plus résolument, mieux

Résolution n°7 : Eradiquer le saturnisme et réhabiliter les logements indignes

Résolution n°8 : Ne plus cumuler inégalités sociales et inégalités de santé

Résolution n°9 : Faire des familles modestes une priorité de la politique nutritionnelle

Résolution n°10 : Permettre le développement durable du crédit sans payer le prix du surendettement

Résolution n°11 : Gommer les discriminations négatives dans l'éducation

Résolution n°12 : Donner leur chance aux jeunes adultes

Résolution n°13 : Audace, innovation, expérimentation : les mots clés des nouvelles interventions publiques

Résolution n°14 : Appréhender la pauvreté sans frontières

Résolution n°15 : Conjuguer solidarité et dignité



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE

PLACE DE LOUVAIN, 14
1000 BRUXELLES

Alvesson

Mme Odile QUINTIN
Directrice Générale
Commission Européenne
DG Emploi - Affaires Sociales
J-27
B-1049 Bruxelles